

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00822
Numéro SIREN : 322 750 191
Nom ou dénomination : AGENCE FRANCAISE D'INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2022 sous le numéro de dépôt 8212

AGENCE FRANCAISE D'INFORMATIQUE

A.F.I.

Société anonyme au capital de 698.000 Euros
divisé en 3.490 actions de 200 euros chacune
35 rue de la Maison Rouge – 77185 LOGNES
322 750 191 RCS MEAUX
322 750 191 00049

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 9 JUIN 2022

L'an deux mil vingt deux le neuf juin à dix heures,

Les Actionnaires de la Société AGENCE FRANCAISE D'INFORMATIQUE, A.F.I., Société Anonyme au capital de 698.000 Euros divisé en 3.490 actions, se sont réunis au 35 rue de la Maison Rouge - 77185 Lognes en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Conseil d'Administration aux actionnaires et au Commissaire aux comptes le 24 mai 2022.

Il a été établi une feuille de présence, à laquelle ont été annexés les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires, et qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud LELACHE, Président Directeur Général.

M et M
les deux actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

M est désigné(e) comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés, possèdent actions, soit au moins le cinquième des actions composant le capital social.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité sociale de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice ainsi que sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
- Approbation de ces rapports,
- Quitus aux Administrateurs,
- Approbation du montant des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du C.G.I.,
- Répartition et affectation des résultats de l'exercice,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration,
- Démission d'un Administrateur de ses fonctions ;
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

Puis, le Président présente les rapports du Conseil d'Administration. Lecture est donnée ensuite des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Général prend acte de la démission de ses fonctions d'Administrateur de Monsieur Jean Raymond SAENZ à compter de ce jour et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve toutes les mesures prises par le Conseil d'Administration en vue de la présente Assemblée, y compris la réunion qui s'achève.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est déclarée levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'S' followed by a horizontal line extending to the right.